



## Les élections au Québec et le silence sur les enjeux de la fracturation hydraulique

Par [Gérard Montpetit](#)

Mondialisation.ca, 01 avril 2014

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Environnement](#), [Pétrole, Gaz de schiste](#), [Énergie](#)

Analyses: [LE QUÉBEC](#)

En cette fin de campagne électorale, un enjeu important est passé sous les écrans radar. Certes, la question nationale et l'intégrité de nos gouvernants sont des sujets qui doivent être débattus; mais il ne faudrait pas oublier la fracturation hydraulique, utilisée pour extraire les carburants fossiles du sous-sol et dont on a quand même beaucoup parlé depuis le printemps de 2010.

Ce silence est d'autant plus étonnant que de nouvelles audiences publiques du BAPE (Bureau des audiences publiques en environnement) portant sur la question doivent commencer -ce 31 mars, pendant la dernière semaine de la campagne électorale. Et ce, après des audiences tenues en 2010 et une ÉES (étude environnementale stratégique) qui portaient sur le même sujet! Trop d'études scientifiques, c'est comme pas assez! Un cynique pourrait se demander si la stratégie de certaines autorités serait d'épuiser les citoyens qui s'opposent à cette technique d'extraction aux effets désastreux pour l'environnement!

Voici donc quelques questions en vrac pour cette fin de campagne.

Malgré les demandes répétées et insistantes des citoyens, pourquoi n'y a-t-il toujours pas de véritable moratoire? Certes, le projet de loi n° 37 (mort au feuillet) proposait un moratoire, mais un moratoire troué comme un fromage de Gruyère, qui ne s'appliquait que dans quelques 36 villes ou MRC, dont Outremont! Tout le reste du territoire québécois en était exclu! Et il n'aurait en outre été valide que pour 5 ans ou jusqu'à l'adoption d'une loi sur les hydrocarbures. Et surtout il ne se serait appliqué qu'au gaz naturel. Et comme dans tous les puits il y a toujours du gaz et du pétrole en proportion variable, une compagnie pourrait toujours forer et fracturer pour du pétrole partout au Québec malgré ce pseudo-moratoire.

Un autre enjeu de la fracturation est passé sous silence pendant la campagne électorale : c'est la grande inefficacité de cette technique. Contrairement au pétrole conventionnel, pour le gaz de schiste, le mieux que la compagnie peut espérer extraire c'est 20 % de la ressource; 80 % du gaz ne peut être économiquement sorti du sous-sol. Pas fort comme technique du 21<sup>e</sup> siècle. Dans le cas du pétrole de schiste, le taux de recouvrement est encore pire : c'est entre 1 et 2 %. Dans le cas des schistes du Bakken au Dakota, c'est 1,2 %. Donc, s'il y a vraiment 45G de barils de pétrole à Anticosti, on peut, au mieux, espérer en récupérer 1,2 %. Il y a là de quoi dégonfler une bulle spéculative! Ces 45G de

barils pourraient même être qualifiés de vraie « promesse électorale »!

Un autre enjeu majeur de la fracturation, ce sont les coûts que la société québécoise devra assumer après la fermeture des puits. Les 80 % de gaz et les 98,8 % du pétrole qui n'ont pu être extraits et qui sont restés dans la roche-mère vont migrer très lentement vers le puits pendant les siècles à venir. Déjà, nous devons payer 1,2G \$ pour décontaminer les sites miniers orphelins abandonnés par les compagnies minières qui ont exploité nos ressources pour faire des profits. Pourquoi refaire le même genre d'erreur? Ce sera le pauvre contribuable des futures générations qui devra ramasser la facture. Pourquoi les trois partis politiques qui font la promotion de la filière pétrolière ne parlent-ils pas de cet enjeu???

Comme personne n'en a parlé pendant la campagne électorale, j'espère que le gouvernement élu, quel qu'il soit, n'aura pas le culot de dire qu'il a reçu un mandat « pour ça ». Ni durant les deux débats, ni durant la campagne électorale, l'enjeu de la fracturation hydraulique n'a été mis sur la table. Par conséquent, tout comme dans le cas du Suroît et du Mont Orford après l'élection de 2003, les citoyens pourront alors affirmer, haut et fort: « Nous n'avons pas voté pour ça »!

Gérard Montpetit

La Présentation

le 31 mars, 2014

La source originale de cet article est Mondialisation.ca  
Copyright © [Gérard Montpetit](#), Mondialisation.ca, 2014

---

Articles Par : [Gérard Montpetit](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)